

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 FEVRIER 2025  
CONVOCATION DU 21 FEVRIER 2025**

Etaient présents :

Jean-François BERGAMINI  
~~Grégory LAMBERT~~  
Nicole MAS-CERDA  
Maciré KOITA  
Xavier CLEMENT  
~~Nikola DRASKOVIC-VERDY~~  
~~Marie GIRARD~~

Jocelyne HANRYON  
~~Laurent LE GALL~~  
Martine LHOSTE  
Martine LÜCK  
~~Frédéric MARIOT~~  
Marie Christine ROGALA  
~~Marie PAUTOT~~  
Patrice RUBIO

Rayer les personnes absentes et reportez-les ci-dessous sans oublier les pouvoirs

Absents Excusés :

Frédéric MARIOT  
Marie PAUTOT

Nombre de pouvoirs : 4

Grégory LAMBERT par Jean-François BERGAMINI  
Nikola DRASKOVIC-VERDY par Marie-Christine ROGALA  
Marie GIRARD par Nicole MAS-CERDA  
Laurent LE GALL par Patrice RUBIO

Secrétaire de Séance : Patrice RUBIO

**ORDRE DU JOUR**

Délibérations :

- 0. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2024
- 1. Délibération portant adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le Centre de gestion de seine et marne
- 2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'éclairage public au SDESM pour la rénovation de l'éclairage public de la Résidence de la Haute borne, ainsi que toutes les pièces nécessaires aux travaux : annule et remplace la délibération 49/2024
- 3. Délibération portant approbation de la modification des statuts de la CACPB
- 4. Délibération concernant la révision des loyers de location des garages
- 5. Délibération concernant l'admission en non valeurs de créances non recouvrables
- 6. Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FER 2025 pour mobilier et matériel informatique : annule et remplace la délibération n°44/2024

**Décisions du Maire** prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

**QUESTION DIVERSES**

**Etat Civil**

Le Quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal peut se tenir et, le secrétaire de séance est désigné.  
La séance est ouverte à 19h35.

**0- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2024**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 n'appelant aucune observation, est approuvés

## **1- Délibération portant adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le Centre de gestion de seine et marne**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2011-1474 du 8/11/2011 autorise la mise en place de conventions de participation des employeurs dans le domaine de la protection sociale complémentaire, avec un volet prévoyance (obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) et un volet santé (obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026)

Afin d'obtenir de meilleures conditions, les communes adhérentes au centre de gestion 77, lui ont demandé de procéder à une consultation des organismes proposant ce type de prestations. A l'issue de la procédure de consultation le Centre de Gestion a retenu la Mutuelle Nationale Territoriale à compter du 1 janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

La procédure est la suivante :

- Chaque commune peut adhérer à la convention proposée par le CDG. Elle doit adopter un projet de délibération dans ce sens
- Ce projet doit être soumis pour avis au Comité Social Territorial (instance paritaire)
- La commune prend ensuite la délibération définitive
- Chaque agent qui le souhaite pourra alors adhérer à titre individuel à la MNT (volet prévoyance uniquement)

Mr le Maire propose une délibération permettant d'adhérer à cette convention (qui propose des prestations très intéressantes aux agents), de mettre en place ce dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et rembourser directement à chaque agent la somme de 7€/mois.

Mr le Maire explique que les agents ont été informés de ces dispositions lors d'une réunion spécifique et que les documents et explications nécessaires leur ont été fournis.

Mr le Maire inscrira la somme nécessaire au budget primitif de 2025 en se basant sur l'hypothèse que tous les agents décideront d'en bénéficier.

L'avis rendu par le CST en date du 11 février 2025 étant favorable, la délibération a pu être proposée au vote par Monsieur le Maire.

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

## **2- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'éclairage public au SDESM pour la rénovation de l'éclairage public de la Résidence de la Haute borne, ainsi que toutes les pièces nécessaires aux travaux : annule et remplace la délibération 49/2024**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les points lumineux de l'éclairage public de la résidence de la haute borne ne pourront plus être entretenus (obsolescence). Il convient donc de les remplacer et de prévoir les frais afférents au budget investissement 2025. Le montant du devis HT est de 4080€ et le SDESM subventionne à 30% de ce montant.

La commune est adhérente au SDESM (syndicat d'électrification de la seine et marne).

Comme habituellement pour ce genre de travaux, il est prévu que la commune transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage qui peut ainsi lancer les études, passer le marché et faire réaliser les travaux.

La commune étant partie prenante dans le choix des luminaires et la programmation des travaux.

L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et toutes les pièces annexes ayant été omise dans la délibération précédente.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler et de délibérer à nouveau permettant de :

- Approuver les modalités financières de l'APS
- Transférer la maîtrise d'ouvrage au SDESM et autorise Mr le maire à signer la convention de transfert et toutes les pièces nécessaires
- Demander au SDESM de lancer les études et les travaux

- Inscrire les crédits nécessaires au budget investissement 2025
- Autorise le SDESM à évacuer en décharge les points lumineux déposés

Madame LHOSTE, Conseillère municipale, demande s'il est possible d'ajouter un nouveau lampadaire, à l'entrée de la résidence présentant une zone sombre.

Madame ROGALA, Conseillère municipale, indique que celui situé rue Général de Gaulle ne sert plus.

Monsieur BERGAMINI répond qu'il va se renseigner et précise que la subvention versée par le SDESM peut-être montée à 50% si certaines conditions sont réunies.

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

### **3- Délibération portant approbation de la modification des statuts de la CACPB**

Monsieur le Maire explique que lors du conseil communautaire réuni en date du 3 décembre 2024, la CACPB a validé la modification de ses statuts notamment au travers ses compétences supplémentaires définies librement.

En effet, la volonté est d'harmoniser les compétences de la Communauté d'Agglomération en matière de gestion des abribus sur le territoire (installation et entretien).

A l'heure actuelle, la Communauté d'agglomération coulommiers pays de brie gère l'entretien des abribus (réparation, remplacement, voir nouvel installation) pour la quasi-totalité des abribus de l'ex-Pays Fertois et 8 arrêts sur le territoire de l'ex-Pays Créçois.

Le reste des abribus est géré par les communes ou le Département. La CACPB n'aura pas à entretenir, ni à installer les abris bus départementaux

A ce jour, on peut faire faire l'estimation suivante :

- Total des abribus de compétence agglo : 110 abribus
- Total des abribus de compétence communale : 110 abribus
- Total des abribus départementaux : 50 abribus
- Total de points d'arrêt : 720

Il est ainsi proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

#### *5-3 Compétences supplémentaires définies librement*

##### *5.3.3 En matière de transport*

- *Élaboration et actualisation d'un plan local de déplacement.*
- *Étude, participation à la réalisation et entretien d'aires de covoiturages et multimodales conformément au schéma défini par le Département.*
- *Subventions des titres de transport des collégiens non subventionnables et des lycéens du territoire*
- *la communauté d'agglomération est compétente pour l'organisation et la gestion des transports scolaires des établissements primaires vers le centre aquatique des capucins, la piscine de La Ferté-sous-Jouarre et la piscine de Crécy-la-Chapelle*
- **Installation et entretien des abribus sur le territoire, hors abri bus du Département**

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

#### **4- Délibération concernant la révision des loyers de location des garages**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les loyers des garages communaux devraient être révisés suivant l'Indice du coût de la construction fixé par l'INSEE à la date de révision noté sur le bail,

La date de révision étant au début de chaque année,

Monsieur le Maire explique que suite à des problèmes de ruissellement importants, il est proposé de ne pas augmenter ce loyer pour l'année 2025 dans l'attente de la pose d'un drain d'évacuation.

Ces travaux devant être fait fin d'année 2025 au plus tard, les loyers seront révisés à la suite de ceux-ci.

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

**APPROUVE** le maintien du loyer actuel, soit 209 € par trimestre pour l'année 2025

#### **5- Délibération concernant l'admission en non-valeur de créances non recouvrables**

**CONSIDERANT** que les demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

La DGFIP nous ayant informé que les diverses relances adressées au débiteur n'ayant abouties et que le seuil pour les poursuites étant supérieur à celui-ci, il est proposé d'admettre en non valeurs la somme de 11,70 € correspondant à une facture de cantine.

Madame ROGALA, Conseillère municipale, demande quelle année est concernée par la somme non récupérée par la Commune : Il s'agit de l'année 2022.

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

**Approuve l'admission en non valeurs pour un montant de 11,70€**

#### **6- Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FER 2025 pour mobilier et matériel informatique : annule et remplace la délibération n°44/2024**

Monsieur le Maire précise que l'équipement des classes n'a pas été prévu dans les marchés de construction. Il propose que nous déposions une demande de subvention au titre du Fond d'Equipeement Rural (FER) auprès du département de Seine et Marne.

Il rappelle que cette subvention est plafonnée à 50% d'un montant maximum de 100 000€.

Monsieur le Maire explique dans la délibération du mois de décembre 2024, il a été omis de préciser que la demande de FER porte également sur du matériel informatique.

Il propose au Conseil municipal d'annuler la délibération n°44/2024 et d'adopter cette délibération l'autorisant à déposer le FER dès que possible et d'indiquer la somme demandée en fonction des devis.

**Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de FER 2025.

#### **Décisions prise par Monsieur le Maire**

- Aucune depuis le dernier conseil

## Questions diverses et points d'actualité

- SCI Dulami : procédure d'appel : suite à la décision du tribunal de Meaux condamnant la SCI DULAMI, une procédure d'appel auprès de la cour de Paris a été entamée
- Modification de l'arrêté sur le bruit dans la commune : pas de modification majeure sur notre arrêté sauf une modification sur une référence réglementaire obsolète qu'il a fallu remplacer
- Avancement des travaux de l'école : Mr Lambert fait un point sur l'état d'avancement et précise que la structure devrait être montée début Avril
- Autorisation d'utiliser la salle par l'ADULP (Association de Défense des Usagers de la Ligne P). Une association que ses fondateurs ont voulue collégiale, il n'y a donc pas de président, pas de leader, mais des membres qui se partagent les rôles en fonction des compétences et des appétences de chacun : Monsieur le Maire précise qu'il a donné son accord pour que cette association puisse utiliser notre salle communale le 12 mars à 19h30. Monsieur le Maire indique qu'il sera présent et précise que tous les élus peuvent participer. L'information a été relayée sur le panneau d'affichage
- Monsieur KOITA fait le point sur l'avancement de la refonte du site internet avec l'appui de notre nouveau prestataire
- Mr CLEMENT informe de la constitution du Copil pour le projet d'atlas de la biodiversité communale qui aura lieu le 11 avril à 14h. Tous les élus qui le souhaitent sont invités. Demande de prévoir une bonne communication et de prévoir la participation des habitants en cours de travaux
- Mme LUCK informe le conseil que l'Association des Amis de la Nature a obtenu une subvention du Crédit Agricole dans le cadre de « j'aime mon territoire » pour le projet de chemin nature et découverte. Le conseil municipal félicite l'association et cette somme sera la bienvenue pour les aménagements prévus
- Lecture du courrier du Département concernant des mesures à mettre en œuvre pour protéger les armoires de la fibre. Monsieur le Maire se propose de coordonner notre position avec les autres communes de la communauté d'agglomération
- Courrier d'Orange concernant l'installation d'un relai 5G sur l'antenne des hauts de Changis. Monsieur le Maire va leur répondre en leur demandant un rendez-vous afin de voir les implications éventuelles pour notre commune
- Information concernant la situation administrative d'un agent
- Lecture du courriel de la CACPB afin de recueillir nos impressions sur la qualité du réseau du transport desservant le territoire de l'agglomération. Sauf les problèmes signalés pour les bus de remplacement le weekend, aucune remarque particulière, notamment sur les transports scolaires qui semblent donner satisfaction.
- Eléments concernant la réunion avec Transdev : demande de modification des trajets empruntés par les bus, quid des nuisances sur les bâtiments lors des temps d'attente pour régulation (moteurs polluants laissés en fonctionnement), dégradation du revêtement de la place de la poste et recherche d'aide de Transdev pour la réfection, demande de mettre en place une signalétique sur l'arrêt poste en direction de Meaux, Mr le Maire a fait un courrier de confirmation et va faire une demande à Mme Parfum pour avoir l'autorisation de fixer cette signalétique sur sa clôture afin de ne pas encombrer le trottoir
- Monsieur LAMBERT donne des informations concernant la modification de l'Implantation des équipements de l'aire d'activité de plein air suite aux entretiens sur place avec IdF nature

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances**

M. PEREIRA Simao le 22 décembre 2024

### **Mariage :**

Monsieur MAUGRAS Yannick et Monsieur DE CLOE Eric le 01<sup>er</sup> février 2025

### **Décès**

Madame MOUTARDE Janine le 30 décembre 2024

Monsieur LESUEUR Daniel le 03 février 2025

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20**

Monsieur le Maire

Secrétaire de séance